



## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 novembre 2017, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-79-2017, règlement modifiant le règlement de zonage #313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser et d'ajouter des dispositions concernant l'exploitation d'un véhicule-cuisine pour des fins d'usage complémentaire.

#### Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet:

- d'ajouter la définition suivante:  
«Véhicule-cuisine»: véhicule destiné exclusivement à la restauration. Un véhicule-cuisine peut être un véhicule autopropulsé ou une remorque;
- de déterminer les normes relatives à un service de restauration comme usage complémentaire à un usage «camping et pique-nique», la période d'occupation, les conditions générales, les normes d'implantation, l'entretien et la salubrité à l'intérieur des zones visées.

#### Description des zones visées

Ces modifications touchent des immeubles situés dans toutes les zones de la Municipalité.

Le plan de zonage peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture de bureau.

#### Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

#### Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 décembre 2017 à 19 h 15** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille dix-sept.**